

Zeitschrift: Versammlung der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare =
Réunion de l'Association des Bibliothécaires Suisses

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

Band: 10 (1910)

Artikel: Xme réunion de l'Association des bibliothécaires suisses tenue à
Fribourg le dimanche 4 et le lundi 5 septembre 1910

Autor: Dubois, Fréd.-Th.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-770365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



RS 93785

X^{ME} RÉUNION

de l'Association des Bibliothécaires Suisses

tenue à Fribourg

le Dimanche 4 et le Lundi 5 Septembre 1910.

PROCÈS-VERBAL

Présents :

A. Membres de l'Association : MM. H. Barth, Zurich ; C.-Chr. Bernoulli, Bâle ; H. Brunner, Winterthour ; Joh. Dierauer, Saint-Gall ; Max de Diesbach, Fribourg ; Fréd.-Th. Dubois, Fribourg ; Th. Dufour, Genève ; Herm. Escher, Zurich ; E. Gagliardi, Zurich ; Fréd. Gardy, Genève ; Marcel Godet, Berne ; Fr. Handrick, Fribourg ; E. Jenny, Zofingue ; W. de Karczewski, Rapperswil ; J. Keller-Ris, Lenzbourg ; Wilh. Meyer, Fribourg ; F.-W. de Mülinen, Berne ; Ch. Perrochet, La Chaux-de-Fonds ; Ch. Robert, Neuchâtel ; C. Roth, Bâle ; G. Ryhiner, Bâle ; J. Werner, Zurich.

B. Invité : M. le Dr Adolf Schmidt, Directeur de la Bibliothèque grand-ducale, à Darmstadt.

Première Séance : Dimanche 4 Septembre, à 5 h. $1\frac{1}{2}$,
à la Bibliothèque cantonale et universitaire, sous la présidence de M. C.-Chr. Bernoulli,
président, puis de M. Herm. Escher, président.

I. Le président rappelle le souvenir de M. Léopold Micheli, conservateur de la Bibliothèque publique de Genève, victime, en juin dernier, d'un tragique accident, et dit les profonds regrets que sa mort laisse à tous les membres de l'Association. L'assemblée se lève en signe de deuil.

II. MM. Barth et Ryhiner sont désignés comme scrutateurs et M. Fréd. Dubois comme secrétaire-rédacteur du procès-verbal.

III. M. Herm. Escher, en son nom et au nom de plusieurs membres de l'Association, dépose le projet de résolution dont le texte suit :

« Die Vereinigung schweizerischer Bibliothekare spricht dem früheren Bibliothekar der schweiz. Landesbibliothek, Herrn Dr. Joh. Bernoulli, in voller Würdigung der Behandlung, die sein Rücktritt s. Zt. bei der Beratung des bundesrätlichen Geschäftsberichtes über das Jahr 1908 im Nationalrat erfahren hat (vergl. *Basler Nachrichten*, Jahrgang 1909, No. 169 v. 24. Juni), ihren Dank aus für die wertvollen Dienste, die er während 14 Jahren durch seine Tätigkeit an der schweiz. Landesbibliothek dem ganzen schweiz. Bibliothekwesen geleistet hat, indem sie die Energie und das Zielbewusstsein anerkennt, womit Herr Dr. Bernoulli von Anfang an sich seinem Amt gewidmet, das Sammeln organisiert, die Bibliothek geäufnet, im *Bibliographischen Bulletin* ein speciell dem Bibliothekar unentbehrliches Hilfsmittel geschaffen und die Bestände der schweiz. Landesbibliothek, wenn nötig selbst durch persönliche Nachforschungen, den Benutzern zugänglich gemacht hat; die V. S. B. weiss in welch grossem Masse die überraschend reiche Entfaltung, die die schweiz. Landesbibliothek in der kurzen Zeit seit ihrer Gründung genommen, und die wichtige Stellung, die sie sich im Kreise der schweiz. Bibliotheken erworben hat, Herrn Dr. Joh. Bernoulli zu verdanken ist, vor allem der Hingabe, die er seiner Aufgabe entgegenbrachte. »

Il n'est pas fait de contre-proposition.

Le projet de résolution est adopté par 14 votants; aucune main ne se lève à la contre-épreuve.

Le Comité est chargé d'informer par écrit M. Jean Bernoulli du vote qui vient d'être émis.

IV. Les membres suivants ont été reçus membres de l'Association, aux termes de l'art. 2a des Statuts :

MM. Louis Aubert, Bibliothèque des Pasteurs, Neuchâtel; Franz Handrick, Bibliothèque cantonale, Fribourg; William Hirschy, Bibliothèque publique, La Chaux-de-Fonds; Wilhelm Meyer, Bibliothèque cantonale, Fribourg; C. Roth, Bibliothèque de l'Université, Bâle.

Conformément à l'art. 2b des Statuts, la candidature de M. Ch. Perrochet, Dr en médecine à La Chaux-de-Fonds, est soumise à l'Assemblée. Elle est acceptée à l'unanimité.

V. M. Fréd. Gardy propose de modifier l'art. 6 des Statuts de façon à porter le nombre des membres du Comité de 5 à 7, au lieu de 4, et à préciser le mode d'élection.

Après discussion, le texte de l'art. 6 est voté dans la rédaction nouvelle proposée par M. Gardy :

a) Allemand.

« Die Vereinigung bestimmt zur Führung der Geschäfte auf drei Jahre in der Generalversammlung einen Vorstand von 5-7 Mitgliedern und wählt daraus den Präsidenten. Die Wahl des Vorstandes und des Präsidenten erfolgt in geheimer Abstimmung. Für den ersten Wahlgang gilt das absolute Mehr der eingegangenen Stimmen. Die Mitgliederzahl wird vor jeder Erneuerungswahl von der Versammlung bestimmt; sie kann in der Zwischenzeit zwischen zwei Wahlen ergänzt werden. »

b) *Français.*

« L'Association nomme tous les trois ans en Assemblée générale un Comité chargé de régler les affaires courantes et composé de cinq à sept membres, parmi lesquels elle choisit le président. L'élection du Comité et du président a lieu au scrutin secret. Le premier tour a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le nombre des membres du Comité est fixé par l'Assemblée générale, avant chaque élection ; il peut être complété dans l'intervalle de deux élections. »

VI. Sur la proposition de M. Gardy, il est décidé de composer, pour le moment, le Comité de 5 membres.

M. Jean Bernoulli fait savoir qu'il ne peut accepter une réélection. M. C.-Chr. Bernoulli décline une nouvelle élection à la présidence. Conformément au nouvel article 6, le vote a lieu au scrutin secret.

Sont élus au premier tour membres du Comité : MM. C.-Chr. Bernoulli, Herm. Escher, Fréd. Gardy, membres sortants ; Fr.-W. de Mülinen et Ch. Robert.

M. Herm. Escher est élu président au premier tour.

VII. M. Fréd. Gardy, trésorier, présente les comptes de 1909-1910.

Recettes	Fr. 387.45
Dépenses.	» 145.84
Excédent de recettes	Fr. 241.61

Les recettes comprennent, outre les cotisations des membres, des contributions volontaires versées par les Bibliothèques suivantes :

Berne (Bibl. Nationale et Bibl. de la Ville), Coire (Bibl. Cantonale), Fribourg (Bibl. Cantonale), Genève (Bibl. publique), Lenzbourg (Bibl. de la Ville), Liestal (Bibl. Cantonale), Neu-châtel (Bibl. de la Ville), Saint-Gall (Bibl. de la Ville), Sion (Bibl. Cantonale), Zurich (Bibl. de la Ville).

MM. Handrick et Meyer sont désignés comme vérificateurs des comptes.

La cotisation de 1910-1911 est fixée à Fr. 3.—.

Vu les frais qu'entraînera la publication du *Catalogue des Périodiques*, 2^e édition, le Comité prierà les Bibliothèques de continuer leurs contributions volontaires.

VIII. M. Herm. Escher présente le rapport du Comité sur l'année écoulée.

1. Le Comité a fait distribuer, en l'accompagnant d'une lettre spéciale, aux membres des Commissions du Conseil des Etats et du Conseil National chargés d'examiner le nouveau projet de loi sur la Bibliothèque Nationale, le mémoire sur cette matière qu'il avait adressé au Conseil fédéral le 30 novembre 1908.
2. La préparation du Catalogue général des périodiques est en bonne voie. Un grand nombre de Bibliothèques, qui n'avaient pas collaboré à la première édition, prendront part à la seconde. Les résultats du dépouillement devront être livrés à la

- Bibliothèque de la ville de Zurich pour la fin de novembre. Le Comité soumet des spécimens d'impression qui reçoivent l'approbation générale.
- 3. Le règlement d'administration sur l'application de la nouvelle loi postale n'ayant pas encore paru, le Comité ne peut faire rapport sur la question du prêt interurbain.
- 4. Les démarches faites auprès des Universités suisses et de l'Ecole polytechnique au sujet des thèses qui paraissent en librairie (voir procès-verbal de la réunion de Soleure) n'ont pas encore abouti à un résultat précis.
- 5. La demande adressée au Comité de la Société générale d'histoire suisse concernant les tirages à part de la bibliographie annuelle qui paraît dans l'*Anzeiger* a reçu un accueil favorable (voir le procès-verbal de la réunion de Soleure).

IX. Sur le rapport des vérificateurs des comptes, il est donné décharge au trésorier, avec remerciements pour sa gestion.

X. Les scrutateurs annoncent les résultats de l'élection du Comité, indiqués plus haut. M. Hermann Escher prend la présidence en remerciant l'Association du témoignage de confiance qu'elle vient de lui donner.

XI. M. Schnorr von Carolsfeld, président de l'Association des Bibliothécaires allemands, a informé M. C.-Chr. Bernoulli qu'il a proposé à la dernière assemblée de cette association d'organiser à Munich, en 1912, une réunion commune des Bibliothécaires d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, et que ce projet a été approuvé. L'assemblée fait un accueil favorable à ces ouvertures.

XII. M. Fréd. Gardy présente un intéressant rapport sur deux congrès auxquels il a représenté l'Association : le Congrès international de bibliographie et de documentation, organisé par l'Institut international de bibliographie, à Bruxelles, du 25 au 27 août, et le Congrès international des Archivistes et Bibliothécaires qui l'a suivi, dans la même ville, du 28 au 31 août.

Sur la proposition du Comité, l'assemblée alloue à M. Gardy une indemnité de 100 fr. pour ses frais de voyage.

XIII. M. de Karczewski fait circuler les spécimens d'un système de son invention pour le classement des feuilles volantes.

La séance est levée à 8 h. $\frac{3}{4}$.

La journée s'achève par un dîner plein d'entrain, à l'Hôtel de la Tête-Noire. Au cours du repas, M. H. Escher exprime au président sortant de charge, M. C.-Chr. Bernoulli, les sentiments de vive gratitude de l'Association, qu'il a dirigée depuis sa fondation en 1897.

Seconde séance : Lundi 5 Septembre, à 9 h. $1\frac{1}{4}$,
à la Bibliothèque cantonale et universitaire, sous la présidence de M. Herm. Escher,
président.

I. Le président annonce que le Comité a désigné M. Fr.-W. de Mülinen comme trésorier et M. Ch. Robert comme secrétaire.

II. M. le Dr Ad. Schmidt, Directeur de la Bibliothèque grand-ducale à Darmstadt, membre de la Commission prussienne pour le Catalogue universel des incunables (« Gesamtkatalog der Wiegendrucke »), présente un rapport d'un haut intérêt sur cette grande entreprise bibliographique. Organisée par le gouvernement prussien, elle est dirigée par une commission de cinq membres. Celle-ci a commencé par établir la liste aussi complète que possible des Bibliothèques et collections publiques ou privées de l'Empire qui possèdent des incunables. Le questionnaire qui leur a été adressé a reçu un accueil très favorable et le travail avance rapidement; la première étape, soit l'inventaire abrégé des incunables de toute l'Allemagne, sera atteinte en 1911. La plupart des autres pays d'Europe s'associent à cette entreprise et les travaux préparatoires y font également des progrès rapides. M. Schmidt adresse un pressant appel aux bibliothécaires suisses pour qu'ils assurent la participation de leur pays à ce grand répertoire; cas échéant, la Commission prussienne leur accorderait volontiers son appui.

Le président exprime à M. Schmidt toute la reconnaissance de l'Association pour sa présence à Fribourg et pour sa communication.

Après une courte discussion, l'assemblée prend les décisions suivantes :

1. Le Comité est chargé de faire, dans le plus bref délai, les démarches nécessaires auprès des Bibliothèques suisses pour obtenir leur collaboration au Catalogue des incunables.
2. Au cas où, pour l'exécution de ce travail, il serait nécessaire de s'adresser aux autorités fédérales, le Comité en référera aux membres de l'Association par voie de circulaire, sans attendre la prochaine réunion annuelle.

III. Le choix du lieu et de la date de la prochaine réunion est remis au Comité.

IV. M. Max de Diesbach présente un exposé plein de renseignements instructifs sur le déménagement de la Bibliothèque cantonale et son transfert dans ses nouveaux locaux. M. C.-Chr. Bernoulli ajoute quelques indications sur ce qui s'est fait à Bâle en pareille circonstance.

V. Une notice sur la Bibliothèque de Fribourg, publiée par M. de Diesbach, est distribuée aux assistants.

La séance est levée à 11 h. $1\frac{1}{4}$.

Les membres de l'assemblée visitent ensuite en détail le bâtiment de la Bibliothèque, dont ils sont unanimes à admirer les installations, à la fois élégantes et commodes.

Un dîner à l'Hôtel Suisse réunit ensuite les participants à la réunion, auxquels avaient bien voulu se joindre MM. Cardinaux, Conseiller d'Etat, représentant du gouvernement fribourgeois, et Brulhart, Conseiller municipal, représentant de la ville de Fribourg. Pendant le banquet, arrosé d'un vin d'honneur offert par le Conseil d'Etat, d'aimables paroles furent échangées entre MM. Escher, Cardinaux, Gardy, Schmidt et de Diesbach.

Avant de quitter Fribourg, la plupart des assistants allèrent encore jeter un rapide coup d'œil sur la riche Bibliothèque des Cordeliers.

Approuvé.

Le Président : Dr HERMANN ESCHER.

Le Secrétaire-rédacteur :

FRÉD.-TH. DUBOIS.

Les Scrutateurs :

Dr HANS BARTH. Dr G. RYHINER.